

N° 7951¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROPOSITION DE LOI

**fixant un plafond pour les commissions pouvant être facturées
par les agents immobiliers**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES
AU MINISTRE DE L'ECONOMIE**

(29.3.2022)

Monsieur le Ministre,

La Chambre des Notaires accuse bonne réception de votre demande d'avis concernant la proposition de loi sous rubrique, demande dont elle vous remercie.

La Chambre tend cependant à considérer qu'il ne lui appartient pas de se prononcer quant à la rémunération d'une autre profession.

Je me tiens à votre disposition pour toute question qui se poserait encore.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Pour la Chambre des Notaires

Le Président

Me Martine SCHAEFFER

